

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DES CÔTES D'ARMOR**

Vu le code des ports maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 1984 fixant la liste des ports délimités mis à la disposition du département des Côtes d'Armor ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 1^{er} Août 1985 concédant l'exploitation du port de Bréhat L'Arcouest à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor ;

Vu le règlement particulier de police du port de Bréhat Port Clos et L'Arcouest en date du 1^{er} août 1997 et modifié le 12 avril 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant la circulation du "Petit Train Routier" de Bréhat du 14 juin 2005 au 14 juin 2006 ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département des Côtes d'Armor ;


ARRETE

ARTICLE 1^{er} – Du 1^{er} juillet au premier dimanche de septembre 2005, à titre exceptionnel, le "Petit Train Routier" est autorisé à déroger à l'article 5 du règlement particulier de police du port fixant les plages horaires d'interdiction de circuler pour les véhicules à moteur sur les cales et passe-pieds. Les horaires applicables au Petit Train sont définis à l'article 2.

ARTICLE 2 – La circulation du "Petit Train Routier" de Bréhat est autorisée sur l'ensemble des cales (1^{ère} cale dite de haute mer, 2^{ème} cale dite de mi-marée et 3^{ème} cale dite de Goaréva) sauf entre 11H00 et 12H00 et entre 14H00 et 16H00.

ARTICLE 3 – M. le Directeur Général des Services du Département des Côtes d'Armor et M. le Directeur des Infrastructures et des Transports sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- M. le Maire de Bréhat
- M. le Maire de PLoubazlanec
- Gendarmerie de Paimpol
- M. le Préfet des Côtes d'Armor.


Le Président,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Adjoint
E. FOURNIER

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président du Conseil Général

Adresse postale : B.P. 2371 ■ 22023 Saint-Brieuc cedex 1 ■ www.cotesdarmor.fr ■ Tél. 02 96 62 62 22

Adresse de la Direction : 3, place du Général de Gaulle B.P. 2373 ■ 22000 Saint-Brieuc ■ Tél. 02 96 62 62 75 ■ Fax 02 96 61 48 16